

## Consultation publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

### L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE, UN ENJEU

La commission d'enquête du BAPE chargée d'enquêter et de tenir une audience publique sur la filière uranifère constate que son développement se heurte, dans toutes les régions du Québec, à un problème d'acceptabilité sociale.

Considérant que la très large majorité des sociétés civiles et des institutions politiques qui se sont exprimées au cours de l'audience publique s'opposent à l'exploration et à l'exploitation des mines d'uranium ainsi que la fermeté de plusieurs positionnements, la commission d'enquête craint qu'en l'autorisant, cela remette en question la cohésion et la paix sociale dans plusieurs milieux.

Les nombreuses limites et incertitudes scientifiques et technologiques associées à la radioactivité tout comme ses risques potentiels sur l'environnement et la santé publique, constituent des facteurs prépondérants de ce positionnement, constate la commission.

Selon la commission, l'appréhension de très nombreux participants à l'audience publique était palpable et se traduisait par une grande méfiance vis-à-vis la complexité de la filière, ainsi que des nouvelles technologies et des sciences en alléguant principalement que celles-ci n'ont pas empêché l'avènement de catastrophes majeures, très souvent symbolisées par celles de Fukushima et de Tchernobyl.

Parmi les autres facteurs qui ont influencé fortement les perceptions sur la filière uranifère, la commission a noté principalement les incertitudes relatives à la gestion des résidus radioactifs. Celles-ci ont été d'autant plus exacerbées par l'historique de l'industrie minière uranifère ailleurs dans le monde que les technologies utilisées ont eu dans le passé des conséquences majeures sur l'environnement. La commission d'enquête est ainsi d'avis que l'absence d'une technologie de gestion des résidus miniers, dont la fiabilité aurait été validée sur le long terme, constitue un facteur déterminant qui restreint considérablement l'acceptabilité sociale de la filière uranifère au Québec. Ces incertitudes se fusionnent également aux facteurs sociaux, éthiques et culturels dont les imbrications rendent particulièrement difficile le discernement de la contribution des uns et des autres à la faible acceptabilité sociale.

La commission d'enquête constate également l'existence de nombreuses limites et incertitudes en matière d'appréciation des risques pour la santé des populations vivant à proximité de mines d'uranium.

La commission constate aussi que les nombreuses incertitudes relatives aux risques sur la santé et la gestion à très long terme des résidus miniers radioactifs confèrent à la perception populaire des risques une valeur absolue qui peut s'éloigner du risque documenté scientifiquement.

De plus, le rapport souligne le fait qu'en dépit des lois et des réglementations canadiennes destinées à limiter l'utilisation du nucléaire à de strictes fins pacifiques, la crainte que l'uranium extrait au Québec puisse un jour servir à la production d'armes nucléaires contribue fortement aussi à l'érosion de l'acceptabilité sociale de cette filière.

La commission a par ailleurs constaté que la distribution spatiale du potentiel uranifère au Québec, principalement concentré dans les régions nordiques, influe aussi sur l'acceptabilité sociale. En effet, selon la commission, ce sont certaines communautés, plus spécifiquement nordiques, qui subiraient les conséquences du développement des mines d'uranium alors que les profits seraient partagés entre des intérêts privés et répartis sur l'ensemble de la population québécoise, sans compter le fait que cette production serait destinée prioritairement à l'exportation. Dans le même sens, le passif environnemental minier - alourdi notamment par de nombreuses mines abandonnées - a aussi fragilisé le lien de confiance envers cette industrie, ce qui exigera un important travail de reconstruction.

Enfin, la commission d'enquête est d'avis que les valeurs éthiques, culturelles et spirituelles sont des facettes obligées de l'acceptabilité sociale dans ce dossier, car elles colorent le regard de la société sur la qualité de vie et figent les opinions dans des positions idéologiques bien ancrées.

### **Des pistes vers l'acceptabilité sociale**

La commission tire de son examen de la filière uranifère des pistes qui pourraient contribuer à obtenir une véritable acceptabilité sociale tout comme elles peuvent aider les citoyens et les organismes à obtenir des débats rigoureux et transparents.

- 1- L'acceptabilité sociale repose en grande partie sur le respect des valeurs sociétales : plus les initiatives, projets ou politiques rejoignent les valeurs dominantes de la société, plus le niveau d'acceptabilité sera élevé et durable.
- 2- L'acceptabilité sociale doit s'appuyer sur une démocratie participative qui respecte les pouvoirs, l'autonomie et les responsabilités municipales, régionales et territoriales.
- 3- L'acceptabilité sociale repose sur la nature et sur la qualité des informations ainsi que sur l'assimilation progressive des connaissances rendues accessibles à la population par des sources qu'elle juge crédibles. Les organisations gouvernementales peuvent jouer un rôle important à cet égard tout en mettant à profit la connaissance des gens du milieu touché, et tout particulièrement celle des aînés dans les territoires autochtones.
- 4- L'acceptabilité sociale s'appuie notamment sur le niveau de confiance que l'on peut avoir dans des recherches dont l'intégrité et la probité auront été démontrées et qui assureront la neutralité et la crédibilité des résultats.
- 5- Il appartient aux promoteurs, par une démarche crédible et transparente, de chercher à établir et à maintenir, dès la conception de leur projet, une communication continue, une approche flexible ainsi qu'un climat de confiance entre les parties prenantes, et ce, tout au long du cycle de vie de leurs projets.
- 6- Les organismes publics de consultation et de gestion doivent démontrer qu'ils sont prêts à harmoniser leurs responsabilités pour une plus grande efficacité et à maintenir leur neutralité envers les promoteurs afin que la population soit convaincue de leur volonté de gérer les aspects environnementaux, de santé et de sécurité publique en accordant en tout temps la primauté à l'intérêt public et en s'assurant notamment que toutes les avenues sont considérées également.
- 7- La responsabilité des promoteurs doit prendre en compte le plus possible les principes éthiques d'équité et de justice sociale par l'entremise de l'internalisation des coûts de façon à éviter de reporter les conséquences environnementales ou financières des projets sur la société ou sur les générations futures.